

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La victoire du Gouvernement. — La crise viticole.

La grande bataille est terminée ; les coups qui y furent donnés n'ont pu ébranler le ministère puisque l'ordre du jour de confiance a été voté par 327 voix contre 200. Mais un malaise demeure que n'a pu dissiper complètement l'éloquence de M. Clemenceau.

Tout l'effort des socialistes a porté sur le contraste qu'il y avait à voir un ministre sévir contre d'anciens compagnons de lutte prêchant la grève générale, comme lui l'avait fait autrefois. Et la lutte parlementaire a dégénéré et s'est transformée en questions personnelles ; d'où des blessures qui ne se cicatriseront pas de si tôt. La rupture est désormais profonde entre Jaurès et Briand.

Quant au président du Conseil, sa tactique a été d'obliger les radicaux à lui donner une majorité nette et d'amener les progressistes à lui refuser leur confiance. Il tenait à n'avoir contre lui, à gauche, que les socialistes. Et le succès a été au bout de sa manœuvre qui ne se fait pas remarquer par de l'aménité mais par une certaine rudesse de vieux lutteur.

Avec cette majorité le ministère peut vivre et réaliser les réformes qu'il a préparées, à moins que sur une question insignifiante, la pelure d'orange des cabinets, un vote bigarré ne vienne à bout de la logique de M. Clemenceau.

La mévente des vins commence à faire des siennes. Les régions de l'Aude et de l'Hérault s'insurgent, crient misère et vengeance, et refusent le paiement de l'impôt tant que l'Etat ne leur aura pas donné satisfaction.

Et le remède à leurs maux, les vignerons croient le trouver dans l'interdiction des vins de sucre et le « triomphe du vin naturel ». La question est plus profonde et il semble bien difficile qu'une loi vienne à bout de l'imprévoyance des petits propriétaires dans leur culture.

Mais il faut compter avec des meetings de 50.000 et 200.000 personnes, comme ceux qui se sont tenus à Narbonne et à Béziers.

A L'ÉTRANGER

En Russie. — Le Reichstag allemand.

En Russie les séances de la Douma sont consacrées presque toutes entières à l'examen du budget. Et il arrive fréquemment que des tumultes se produisent malgré la fermeté du président, soit que les ministres veulent se conduire dans l'assemblée comme en pays conquis, soit que les socialistes éternels réclament des résolutions plus énergiques.

Le but des cadets est de durer ou plutôt d'amener le tsar à laisser vivre la Douma. Lorsque l'existence de cette représentation du peuple sera devenue une habitude, ils pensent que l'autocratie aura vécu.

Le Reichstag a clos sa session ; il s'est ajourné jusqu'en novembre après avoir voté le budget. On a beaucoup remarqué la tactique du Centre qui, peu à peu, est rentré dans la majorité presque malgré le chancelier ; il a voté la plupart des dépenses nationales, militaires et coloniales.

L'opposition n'est donc plus représentée que par les socialistes qui sont inlassables et irréductibles.

LE FURETEUR.

IDÉES ET PERSONNES

Après avoir fait abstraction des querelles de personnes et des préoccupations de couloirs qui ont, suivant l'usage, obscurci le dernier débat parlementaire au sujet de la politique générale du gouvernement, il devient à peu près possible de saisir le fond de cette discussion gigantesque.

Les fonctionnaires ont-ils le droit de se syndiquer ? Telle était la première question à envisager. Les syndicats ouvriers ont-ils le droit de se fédérer. Telle était la deuxième.

Pour la première, il faut reconnaître que les avocats des syndicats de fonctionnaires ont paru très faibles dans leur défense. M. Jaurès lui-même s'est montré visiblement gêné dans toute cette partie de son discours et ses récriminations tendancieuses contre les ministres qui ont sévi, (après avoir, suivant lui, toléré ou même encouragé la forme syndicale pour les groupements de fonctionnaires sous leurs ordres), ne pouvaient suffisamment voiler la pauvreté et l'ingratitude de sa situation dialectique.

M. Jaurès, pas plus que ses coadjuteurs socialistes, n'a abordé ici le fond du débat. Le fond du débat n'a été abordé, que par le ministre de l'Instruction Publique.

M. Briand refuse aux fonctionnaires le droit de grève et le droit d'affiliation à la C. G. T. M. Briand, par conséquent, refuse le droit syndical aux fonctionnaires. Les fonctionnaires n'ont plus rien à faire de la loi de 1884, dès qu'on leur interdit de se mettre en grève, car cette loi est faite, non pas précisément pour organiser la grève, mais tout au moins pour aider à son organisation et à sa réglementation. Et par conséquent dire qu'il est loisible aux fonctionnaires de conserver la forme syndicale à leurs groupements à condition de repousser toute idée de grève partielle ou générale, c'est commettre une confusion que beaucoup de républicains éminents ont commise, c'est commettre un non-sens et c'est donner d'une main ce que de l'autre on retire. Et d'ailleurs appeler loi syndicale la loi en préparation relative au statut des fonctionnaires, c'est établir une assimilation fautive, sans doute, mais peut-être aussi et surtout dangereuse.

Dans un article de la *Revue Bleue*, M. Lanson, l'an dernier, se montrait indifférent à l'égard des appellations diverses des lois réglant les associations d'instituteurs. M. Lanson, cette année, dans la même revue, paraît envisager l'avenir avec un peu moins de confiance. Le mot syndicat, auquel M. Lanson faisait presque crédit, est un de ces mots créateurs d'état de choses ; la vérité est que si l'on dit aux instituteurs et aux autres fonctionnaires : — voyez, nous vous donnons le moule syndical, seulement, nous vous interdisons de vous en servir pour son habituel usage, — les instituteurs et les autres fonctionnaires s'empareront d'abord du petit cadeau, et l'organe créant la fonction, s'en serviront plus tard, par l'insurrection antihérarchique et la grève contre l'Etat donateur.

Il faut donc bien se garder de générosités qui, ayant pour principe une fâcheuse ignorance, aboutiraient bientôt à d'impuissants repentirs.

Les fonctionnaires demandent à être préservés contre le favoritisme. Leurs Associations existantes ou celles qui se formeront sur le modèle du projet gouvernemental à l'étude, seront de suffisants porte-voix de leurs revendications. Les fonctionnaires ne doivent pas, ne peuvent pas se syndiquer.

Il est vrai que la question est plus complexe que les journaux modérés et M. Ribot lui-même ne feignent de le supposer.

Comme le faisait remarquer M. Clemenceau dans son discours, le gouvernement se trouve en présence d'une situation de fait dont il ne peut

pas ne pas tenir compte. Outre les syndicats d'instituteurs et de fonctionnaires déjà existants et tolérés par l'indulgence ministérielle, il existe des syndicats d'employés et d'ouvriers de l'Etat, à qui il semble bien qu'il serait dangereux de contester le droit syndical.

Pour la première catégorie, celle des employés-fonctionnaires, tels que les instituteurs, et celles qu'aurait été les tolérances antérieures, il est désirable que ces groupements disparaissent le jour où sera en vigueur le nouveau statut en préparation, qui viendra en apporter la condamnation juridique. C'est ce que le gouvernement a omis de promettre aux éléments véritablement solides et sagement réformateurs de la majorité. Cette disparition, mieux que les mesures individuelles, préviendra les manifestations d'indiscipline et d'anarchie au sein des services publics.

Mais pour la deuxième catégorie des employés de l'Etat, qui sont des ouvriers ou des employés tout court, comme les employés des chemins de fer de l'Etat et les ouvriers des manufactures de tabac, il est évidemment impossible qu'on leur retire le droit syndical ; ils ne détiennent en effet à aucun titre des parcelles de l'autorité publique et leur situation économique les assimile pleinement aux ouvriers de l'industrie privée.

Seulement la difficulté va être de distinguer parmi les serviteurs de l'Etat ceux qui sont investis de l'autorité publique de ceux qui sont assimilables aux employés et ouvriers de l'industrie privée.

Mais cette difficulté n'apparaîtra pas comme insurmontable si l'on prend soin d'établir fermement qu'en principe les fonctionnaires sont les représentants de l'Etat et de la Puissance publique, et que ce n'est que par des décisions ministérielles d'exception que certaines catégories d'employés, à raison de leur situation spéciale, pourront revendiquer le bénéfice de la législation ouvrière. La règle sera le statut des fonctionnaires. L'exception sera la loi syndicale.

M. Briand et M. Clemenceau trouveront à gauche, sur ce terrain de l'action vigoureuse dans le sens de l'ordre administratif, une majorité toute faite.

Mais une deuxième question s'est posée au cours de ce grand débat, dont l'importance égale ou dépasse la première.

Les syndicats ouvriers ont-ils le droit de se fédérer ou plutôt la Confédération générale du Travail est-elle une fédération légale ?

C'est ici que M. Ribot a tenté adroitement d'attirer à lui le ministère. Et c'est ici que la manœuvre a été le mieux déjouée. M. Clemenceau s'est énergiquement refusé à dissoudre la C. G. T. ; ce refus est d'un grand républicain clairvoyant qui a le sens de l'évolution économique.

Qu'importe, en effet, l'allure accidentelle prise par cette fédération de syndicats ; qu'importe même l'image falsifiée qu'elle nous offre ou prétend nous offrir de la classe ouvrière syndicalement organisée. Il se peut, comme l'a fait un peu trop complaisamment ressortir M. Briand, que la C. G. T. soit aux mains d'une poignée d'anarchistes qui ont suscité des syndicats factices de cinq ou six membres pour avoir une majorité à la confédération, il se peut que la classe ouvrière se sente violente par cette poignée d'agitateurs et il se peut qu'elle aspire à se désolidariser de cette « aristocratie à rebours ». Soit. Mais la question n'est pas de savoir si la loi de 1884 a abouti à cette perversion accidentelle du mouvement ouvrier ; la question est de savoir si la forme syndicale est la forme d'avenir en laquelle un gouvernement à large vue puisse avoir malgré tout confiance, et si le « fédéralisme économique » opposé à l'individualisme orthodoxe qui a fait la faiblesse de tous les gouvernements modérés pendant un siècle, est l'organisation rationnelle par laquelle le

prolétariat, sans révolution, se haussera à la dignité économique et à la sagesse sociale !

Ainsi posée, la question reprend de son ampleur ; elle nous permet de nous arracher aux préoccupations de police momentanée, d'oublier que nous sommes les « flics » subtils de l'ordre capitaliste pour nous souvenir que nous sommes les artisans des réformes sociales.

Arrêtons les anarchistes dangereux pour l'ordre public. Soit. Bonne opération de police. Mais ne retranchons pas une syllabe de cette précieuse chartre corporative que notre droit individualiste révolutionnaire avait tant hésité à nous offrir.

Et qu'on ne vienne pas nous reprocher de faire à notre tour de la surenchère démagogique. Que l'on ne vienne pas nous reprocher surtout de tendre la main au socialisme par-delà le syndicalisme. Sans doute, nos socialistes unifiés favorisent le mouvement syndical. Sans doute, la C. G. T. est à base de socialisme, voire d'anarchisme ; mais « les collectivistes » ne favorisent-ils pas le mouvement syndical sans s'apercevoir que c'est une des plus fortes institutions du tissu social qui renait... les conservateurs effarouchés résistent de toutes leurs forces au mouvement, alors qu'ils devraient le favoriser pour combattre le collectivisme (1) ». Le syndicalisme rationnel, le syndicalisme économique, sera, que le veuille ou non les réacteurs, et parce que l'anarchisme et la mort de la réaction.

Parce que les groupements et les fédérations d'ouvriers contemporains sont la première ébauche du tissu syndical de demain, il nous appartient de respecter en elles la forme légale ir contestable de laquelle nous attendons un édifice social régénéré. Il suffit que la Confédération générale puisse fonder son droit à l'existence sur l'un des articles de la charte de 1884 (2), pour que son existence comme union de syndicats nous apparaisse à nous républicains, comme sacrée. La loi syndicale, loin d'être interprétée d'une façon restrictive méritée, à cause de certaines restrictions du texte, d'être comprise dans toute l'ampleur de sa signification intérieure. L'acte de réaction pour un gouvernement, serait dans cette interprétation étroite et méfiante qui, sous prétexte d'assurer momentanément l'ordre social accumulerait pour l'avenir les confits de classes, et découragerait à son point de départ l'évolution ouvrière dans la légalité.

Les syndicats ont été le maquis accidentel où s'est développée la flore antimilitariste et antipatriotique ; cela vient de ce que les promoteurs du mouvement se sont trompés jusqu'ici sur l'usage qu'on pouvait faire de ce moule légal. Lorsque, déçus ils l'auront abandonné, ou que la classe ouvrière véritable les en aura chassés, la législation syndicale produira ses effets d'évolution et d'apaisement économique.

Mais il faut éviter ici toute intervention gouvernementale, il faut laisser au mouvement corporatif son essence innée ; l'Etat doit être seulement un gendarme vigilant ou un policier averti. M. Clemenceau cette fois a bien compris sa tâche et a bien situé son action.

En somme l'impression laissée par les explications ministérielles eût été définitive si le même orateur, soit M. Briand, soit M. Clemenceau eût dit ce que, séparément M. Briand et M. Clemenceau ont dit, l'un des syndicats de fonctionnaires, l'autre de la C. G. T. Les deux orateurs ont paru avoir un moment deux politiques parce que le premier avait fait appel à l'idée d'autorité en matière d'administration publique et parce que le second, soucieux des exigences sociales contemporaines, avait fait preuve d'un grand libéralisme gouvernemen-

(1) Hauriou — *La Science sociale traditionnelle*. Larose, éditeur.

(2) Art. V. — paragraphe 3.

tal en présence de ce que l'on nomme déjà le « Fait syndical ».

Mais leurs harangues respectives s'éclaircissent et se complètent l'une l'autre. Ni révolution, c'est-à-dire ni syndicats de fonctionnaires, ni réaction, c'est-à-dire ni violation de la loi syndicale, telle paraît bien devoir être l'attitude du gouvernement en face de cette « réalité mouvante et complexe » dont les surprises ont ainsi leur écho dans les enceintes parlementaires.

MATHOS.

Sénat

Séance du 15 mai 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Outhenin-Chalandre.

Un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre du Conseil d'administration de la Caisse des recherches scientifiques, en remplacement de M. Berthelot.

On vote le projet adopté par la Chambre relatif à un échange de terrain entre l'Etat et M. de Carsalade du Pont (Pyrénées-Orientales) et le projet également voté par la Chambre, établissant d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Saint-Pantaléon (Lot).

À la demande du ministre de la marine, on adopte, après déclaration d'urgence et sans discussion, un projet modifiant l'article 22 de la loi du 10 juin 1896, sur l'organisation du corps des officiers maritimes et du corps des équipages de la flotte.

On aborde l'examen de la proposition de M. Cordelet relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

M. Cordelet expose que la proposition dont il est l'auteur a pour objet d'introduire dans la jurisprudence relative à la vente des fonds de commerce de l'ordre et de la clarté ; elle tend aussi à combler certaines lacunes de nos lois sur la matière, de façon à mettre fin aux innombrables abus qu'engendre l'impression actuelle des textes et ainsi de diminuer notablement nombre de procès, toutes les Chambres de Commerce en ont approuvé le principe.

Douze articles sont adoptés sans discussion. Un débat s'engage entre MM. Vallé et Legrand, sur le point de savoir qui, du président du tribunal de commerce ou du président du tribunal civil, pourra ordonner des mesures d'exécution au cas où un créancier poursuivrait la vente d'un fonds de commerce.

M. Vallé tient pour le premier, M. Legrand pour le second, finalement M. Vallé obtient gain de cause.

Les derniers articles de la proposition sont votés et la séance est levée.

EN RUSSIE

Le 1^{er} Mai à Odessa

À Odessa, à l'occasion du 1^{er} mai russe, 10.000 ouvriers ont chômé. Des rixes sanglantes se sont produites entre les ouvriers, les bandes de l'Union du peuple russe et la police. Il y a eu de nombreux blessés. Des arrestations en masse ont été opérées.

Stoessel devant la Cour martiale

Le czar, après avoir pris connaissance du résultat de l'enquête menée par une commission militaire sur la reddition de Port-Arthur, a ordonné le renvoi des généraux Stoessel, Fock, Smynoff et Reiss devant la cour martiale.

Le dossier de l'enquête a été remis à l'avocat général pour dresser l'acte d'accusation.

Les malins

Tous les partis comptent leurs Bertrand qui savent faire tirer les marrons du feu, à leur profit, par des Raton bénévoles et naïfs. Le parti syndicaliste n'échappe pas à cette règle.

Tandis que le Conseil de discipline des Postes, Télégraphes et Télépho-

nes frappait quelques agents et sous-agents coupables d'avoir signé au nom de leurs organisations l'affiche à M. Clemenceau, il paraîtrait qu'il n'a pas pu atteindre le ou les vrais responsables.

Les agents cités ont tous déclaré qu'ils avaient signé l'affiche sans prendre part à sa rédaction, et que, même, leur signature y avait été apposée d'office en leur qualité de secrétaires d'associations.

C'est exact. Derrière eux, il y a un homme, un agent des Postes, qui est l'âme de tous les mouvements révolutionnaires qui se sont produits dans cette administration depuis quelques années. Mais celui-là a eu soin de ne pas signer. Il ne signe jamais ses actes. Il trouve toujours des camarades naïfs pour les signer à sa place et en subir les conséquences. Et ces camarades ont l'abnégation chevaleresque de ne pas découvrir la tête qui les a fait agir. Ainsi, ce Bertrand continue d'appartenir à l'administration pendant que ses... amis en sont exclus, et il obtient de l'avancement, tandis que les autres, ses victimes, sont révoqués.

Un trait peint exactement cet homme. Quand un mouvement gréviste se prépare, il se fait mettre en congé régulier, quelques jours à l'avance. Ainsi, il peut comme les camarades, cesser de travailler sans s'exposer à aucune représaille.

Le mieux est que l'administration le connaît, mais qu'elle ne peut rien contre lui, car il sait toujours s'abriter derrière la règle. Il ne pourrait être frappé que pour des causes morales et les conseils de discipline ne jugent que les faits matériels.

Au temps des fiches, cet homme se faisait bien venir en dénigrant ses camarades à opinions modérées ou réactionnaires.

Ceci ne montre-t-il pas que les Conseils de discipline devraient voir limiter leur compétence aux questions professionnelles et que le ministre devrait toujours conserver une autorité propre pour les fautes d'autre nature ?

La catastrophe de « Iéna »

La Commission, ou plutôt, les trois commissions chargées d'étudier les causes de la catastrophe de *Iéna*, vont publier, prochainement, le résultat de leur enquête. Donnons ces détails inédits. D'après une version officielle, ce serait M. de Beauregard, enseigne de vaisseau, qui, en allumant une cigarette près de la poudre B, aurait provoqué l'explosion. Mais tandis qu'on s'efforce de retrouver ou, plutôt, de faire perdre la véritable piste, une autre version, bien plus grave, surgit. Nous la donnons sous toutes réserves.

On colporte à Toulon des histoires bien singulières à propos des dernières catastrophes de l'Arsenal.

Dans une fumerie d'opium, un jeune officier racontait dernièrement qu'il y a deux ans, à Bizerte, lors du voyage de M. Camille Pelletan, des marins avaient publiquement déclaré dans un café qu'ils étaient anarchistes et qu'ils étaient décidés à faire sauter l'Arsenal et leurs officiers.

« Il n'y a rien de plus facile, ajoutait-il, que d'allumer une mèche dans une soute aux poudres. Le coupable s'en va tranquillement, et cinq minutes plus tard la poudre s'enflamme. »

« Le choix même du cuirassé qui a sauté prouve jusqu'à l'évidence qu'un crime a été commis. Le *Iéna* était un vaisseau-amiral, et précisément les vaisseaux qui portent le pavillon de l'amiral sont ceux qui renferment le plus de poudre noire, car cette poudre n'est utile que pour les saluts d'honneur où il faut faire du bruit et de la fumée. »

« Et ce n'est pas tout. Sur le *Iéna*, la poudre noire était placée à l'arrière, exactement au-dessous du carré des officiers, tandis qu'elle est logée à l'avant, sur le *Suffren*, qui se

trouvait à côté du *Téna* dans l'arsenal.

« Voilà pourquoi c'est le *Téna* qui a sauté, et non pas le *Suffren*.

« Au reste, moi aussi je sauterai un de ces jours, il n'y a rien à faire à cela. »

Ayant ainsi parlé, l'officier fataliste reprit sa pipe d'opium.

INFORMATIONS

Groupe radical socialiste

Le groupe radical socialiste a élu président, M. Dubief, par 19 voix contre 13 à M. Rabier.

On disait, dans les couloirs, que M. Pelletan manifestait l'intention de plus en plus arrêtée d'abandonner le groupe. Plusieurs de ses amis le suivaient, provoquant ainsi une scission dans le parti radical socialiste.

Il résulte, en effet, des conversations échangées dans les couloirs, qu'une majorité nettement hostile au parti socialiste se forme au sein du parti radical socialiste.

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale, réunie sous la présidence de M. Pelletan, a chargé son rapporteur de demander au ministre des finances, le résultat d'études auxquelles il a fait procéder, par suite des modifications apportées par la commission au projet d'impôt sur le revenu.

La commission a décidé qu'elle demanderait à la Chambre la discussion au commencement de juin, M. Renault ayant annoncé qu'il serait en état de déposer son rapport en temps voulu.

A la Fédération des Syndicats d'Instituteurs

Le conseil de la Fédération nationale des Syndicats d'instituteurs s'est réuni jeudi, à son siège social, rue de Saintonge, pour statuer sur la situation faite aux membres de l'enseignement primaire par les débats de ces jours derniers au Palais-Bourbon.

La réunion s'est ouverte à trois heures et demie sous la présidence de M. Nègre, secrétaire général du syndicat, récemment révoqué par le ministre de l'instruction publique. Une vingtaine de délégués, parmi lesquels une institutrice, ont pris part aux délibérations.

La séance était privée et les délégués estiment ne pas devoir donner des communications à la presse. Cependant, on a pu savoir que M. Nègre, après avoir retracé les circonstances dans lesquelles il avait été révoqué, a déclaré faire abstraction de sa personnalité et a engagé les syndiqués à la résistance la plus énergique dans l'intérêt de tous.

On a également examiné le principe d'envoyer une délégation auprès de MM. Briand et Clemenceau.

La Question marocaine

On n'a encore aucune nouvelle des Anglais et des Français qui ont été expulsés de Marrakech. On ne sait pas encore s'ils ont atteint la côte. On dit que la colonie allemande, qui avait été laissée tranquille dans la ville, au moment du départ des Anglais et des Français et autres Européens, a reçu l'ordre de quitter la ville.

Casablanca, sur la côte, est dans un état de grande effervescence; les tribus de cette région ont décidé de déposer leur caïd et de proclamer leur indépendance. Un indigène, qui assassina récemment un juif portugais, a été remis en liberté, en dépit des protestations du consul portugais.

Etait-ce un attentat ?

D'après un télégramme de Francfort, un individu a tiré un coup de revolver sur une automobile, entre Ehrenheim et Hattersheim. La balle a traversé la glace d'une portière et effleuré le visage des automobilistes sans les blesser, puis est ressortie par la glace opposée.

Cet incident n'aurait pas d'importance particulière, si l'automobile de l'empereur n'était pas passée au même endroit, dix minutes plus tard.

L'automobile Cldb de Francfort a promis une récompense de 100 marks à la personne qui arrêterait le coupable.

Petites Nouvelles

On croit que le gouvernement fixera au 21 juillet les élections aux conseils généraux.

Le général Picquart ira le 2 juin au concours de tir de Pau; il sera accompagné de M. Barthou.

L'affaire Chaumié contre le journal le *Matin* viendra le 29 mai devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne.

L'Université de Londres sera reçue prochainement par l'Université de Paris; la délégation sera composée de 100 personnes.

Les jurés de la Seine ne se sont

pas bornés dans leur lettre de fin de session au ministre de la justice, à demander jeudi le maintien de la peine de mort: ils ont présenté un autre vœu réclamant l'exécution des peines de mort prononcées.

L'Officiel publie la déclaration faite le 2 mai de l'association culturelle de la commune de Beysses (Corrèze) pour la continuation du culte catholique dans cette commune.

Mardi prochain aura lieu à Nantes un congrès des maires des villes ayant plus de 35.000 habitants. Le but principal de la réunion et de protester contre la suppression des octrois.

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas Mardi.

Les classes 1903 et 1904

Le ministre de la guerre vient d'adresser ses instructions aux généraux commandants de corps d'armée, au sujet des mesures à prendre en vue de la préparation des cadres subalternes. Elles sont ainsi conçues:

Mon attention a été appelée sur les conditions particulières dans lesquelles devra avoir lieu le remplacement des cadres au moment du renvoi des classes 1903 et 1904.

Sans qu'il soit possible de fixer dès maintenant les dates de renvoi dans leurs foyers des classes précitées, il convient au point de vue du remplacement des cadres, d'envisager le cas le plus défavorable, c'est-à-dire celui où la classe 1904 serait renvoyée intégralement dans ses foyers peu de temps après la classe 1903.

La préparation des candidats aux grades de sous-officier et de caporal ou brigadier, de même que celle aux divers emplois dans les corps, devra être dirigée en conséquence. Il y a lieu de ne pas perdre de vue que la loi du 16 juillet 1903 a comme conséquence de rendre la préparation des cadres subalternes plus facile en réduisant à cinq mois le temps de service exigible des caporaux ou brigadiers pour passer sous-officiers et en autorisant la nomination de caporaux ou brigadiers en surnombre, de façon à permettre de constituer un groupe suffisant de candidats sous-officiers comptant cinq mois de grade de caporal ou brigadier au moment du départ de la classe.

CAHORS

Qu'il reste à sa place

En vain nous avons cherché dans l'Officiel du jour une rectification du vote de l'élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors!

Force a été de nous rendre à l'évidence: M. Munin-Bourdin a voté pour le gouvernement de M. Clemenceau.

M. Bourdin évoluerait-il? Aurait-il l'intention de s'évader de ce milieu qui l'a nourri, choyé, mais qui l'étreint, l'emprisonne; voudrait-il embrasser de nouvelles causes et devenir le réparateur des torts et des abus que ses maîtres, ses amis ont commis?

Epruverait-il le besoin de respirer un air plus pur, de vivre dans une atmosphère assainie, débarrassée de ces miasmes qui décomposent, qui vicient tout ce qu'ils touchent?

Si telle était l'intention de M. Munin-Bourdin quand il émit mardi le vote républicain, c'est bien, et nous lui crions: « Bravo! »

Mais vas-y donc y voir, Eugène! c'est pas ça du tout!

M. Munin-Bourdin, député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors par la grâce des renégats Roy et Béral, a émis son vote en faveur du gouvernement parce que les fidèles qui lacent ses bottines lui ont soufflé dans la trompe d'Eustache qu'il était l'heure de faire un brin de cour au gouvernement.

C'est que les fidèles du bonapartisme député de Cahors ont des besoins: et s'ils sont les adversaires du gouvernement républicain, ils ne sont pas les ennemis du favoritisme. Ils veulent obtenir des faveurs: il leur en faut.

Et M. Munin-Bourdin s'est incliné: il est en train de faire un brin de cour au gouvernement.

C'est une palinodie de plus que lui ont fait commettre les goulus qui l'assiègent, car pour lui-même, il n'a besoin de pas grand-chose; est-ce qu'à cette minute il n'est pas le plus heureux des hommes avec ses 15.000 francs par an?

Mais le moyen d'offrir à ses fidèles qui n'ont pas 15.000 francs par an à croquer et qui en croqueraient davantage si les contribuables voulaient leur en fournir?

L'évolution subite du député des renégats, des cléricaux et des goulus de l'arrondissement de Cahors n'existe pas.

C'est un moyen de capter la con-

fiance du gouvernement, tout comme a essayé de le faire, un autre ratapail M. Denis (des Landes): une belle paire, quoi!

Mais le gouvernement ne se laissera pas prendre à leurs simagrées: il sait quelle confiance il faut leur accorder. C'est pourquoi nous verrons bientôt l'élu des cléricaux et des renégats de Cahors, reprendre dégué et confus sa place là où elle est, parmi les cléricaux, parmi les renégats.

LOUIS BONNET.

Les contrats de location

On sait qu'aux termes de la loi de séparation, les presbytères ne peuvent être concédés gratuitement aux desservants; ceux-ci sont tenus d'en payer le loyer.

Dans la plupart des communes de notre département, ces loyers ont été fixés à des sommes proportionnelles à la valeur de l'immeuble; mais il n'en est pas partout ainsi.

Des municipalités, pour qui le souci de la bonne gestion communale ne passe qu'après celui de complaire à des amitiés, ont fixé à des sommes ridicules le prix de location des presbytères.

On ne pourrait que regretter l'insouciance, la méconnaissance qu'ont ces municipalités des intérêts budgétaires de leur commune, si ces municipalités étaient en règle avec les lois, avec la loi scolaire notamment.

Mais il y a des communes dépourvues de locaux scolaires, et ce sont précisément ces communes dont les municipalités se montrent si généreuses pour la concession des presbytères, alors que ces presbytères seraient plus que suffisants pour servir de locaux scolaires.

Cette affectation pourrait être faite presque sans frais et éviterait en même temps la construction d'une école, construction indispensable qui grèverait lourdement le budget de la commune.

Plusieurs communes dans notre département se trouvent placées dans cette nécessité: est-ce que dans leur intérêt une telle solution ne serait pas préférable à celle qui est prise par leur municipalité?

L. B.

IL SERA INSTALLÉ

Un agrach écrivait il y a quelque temps que le pont de bateaux n'existant que dans l'imagination des rédacteurs de la *Dépêche* et du *Journal du Lot*.

Le but que poursuivait ce malin était, on le comprend, de provoquer contre la municipalité des protestations violentes de la part des riverains.

Et depuis, tous les jours des bruits de ce genre étaient répandus: l'on disait notamment que le panamitard était hostile à cette installation.

Eh bien, tant pis pour les malins qui dans la feuille s'escriment contre la municipalité et contre tout ce qui est propre.

Tant pis pour le panamitard s'il n'a pas eu la satisfaction d'empêcher l'installation du pont de bateaux sur le Lot.

Ce qui est certain, c'est que les sapeurs du génie vont arriver sous peu à Cahors et que le pont sera installé.

Ce qui d'après l'agrach, n'était hier qu'imagination, sera demain réalité, tandis que les manœuvres des adversaires de notre municipalité et de tout ce qui est propre resteront sans effet: il en sera toujours ainsi de toutes les sottises et méchantes manœuvres.

L. B.

L'AVENUE DU NORD

Nous recevons d'un groupe de Barriens une lettre qui a trait à la construction de l'Avenue du Nord.

Dans cette lettre, nos excellents correspondants se plaignent de ce que au moment où cette construction pourrait avoir lieu, divers propriétaires de terrains font la sourde oreille et ne veulent pas, dans un intérêt général, faire la moindre concession pour la vente de leurs terrains.

Il faut espérer qu'il n'en sera pas ainsi et que les difficultés, s'il en existe, seront évitées.

L. B.

Lycée Gambetta

Nous avons le plaisir d'annoncer que les 4 élèves du cours préparatoire du Lycée Gambetta, qui ont subi à Cahors les épreuves du concours des Contributions indirectes ont été reçus:

Ce sont MM. Bel (n° 67, classé 1^{er} du département), Bédrines, Bladnières et Gailliac Joseph, ce dernier a subi les épreuves du concours à Rodez.

Ecole publique de Cahors

Dans la liste des candidats reçus à l'examen du surnuméraire des Contributions Indirectes, nous relevons les noms de MM. Belval Jules, de

Cahors; Miquel François, de Lamadeleine, élèves du Cours Complémentaire de Cahors et celui de M. Bel Alcide, de Cahors qui a fréquenté ce Cours jusqu'au mois d'octobre dernier.

Contributions indirectes

Voici les noms des candidats du Lot reçus au concours des contributions indirectes.

MM.

Bel Alcide, de Cahors, avec le n° 67. Demeaux Pierre, de Montcuq, avec le n° 103.

Chapon Louis, de Montcuq, avec le n° 114.

Miquel François, de Cahors, avec le n° 150.

Bladnières Louis, de Cahors, avec le n° 153.

Montagnac Jean, de Montcuq, avec le n° 176.

Belval Jules, de Cahors, avec le n° 183.

Garrigue Jean, de Souillac, avec le n° 232.

Bédrines Georges, de Cahors avec le n° 258.

M. Teulières, commis des contributions indirectes à Orléans est nommé à Cahors et attaché au service actif en remplacement de M. Vayssière qui passe au service de la direction.

M. Barbié commis principal de Direction à la Rochelle est nommé 1^{er} Commis à Cahors en remplacement de M. Galy nommé à Tarbes.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Jeudi ont eu lieu dans une des salles du collège de filles, les examens des bourses d'enseignement primaire supérieur pour les aspirantes.

Ont été admises par ordre alphabétique:

Miles.

Cailla, de l'école de Faycelles.

Chapou, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Estival, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Guinot, de l'école primaire supérieure de Gourdon.

Au Sénat

Dans la séance du 16 mai, le Sénat a adopté le projet de loi suivant:

Article unique: Il sera établi d'office sur la commune de St-Pantaléon, pendant 2 ans à partir de 1907, une imposition extraordinaire de 19 centimes additionnels au principal des 4 contributions directes dont le produit évalué en totalité à 1635 fr. environ, servira à compléter le paiement des frais de translation du cimetière.

Cathédrale de Cahors

Les entrepreneurs de maçonnerie sont prévus que le Samedi 25 Mai prochain, à 3 heures du soir, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture à la réception des soumissions en vue des travaux de maçonnerie à exécuter en 1907 à la cathédrale.

Les entrepreneurs qui désireront consulter le devis et la série des prix seront admis tous les jours non fériés de neuf heures à midi et de deux heures à cinq heures dans les bureaux de la Préfecture (2^e Division).

Les Cadets du Quercy à Paris

La Société amicale des cadets du Quercy, originaires de l'arrondissement de Cahors, a donné son premier banquet samedi dernier 11 Mai, Salle Gardes 78, rue de Rivoli, sous la présidence de M. Périer de Férat son président, ayant à sa droite M. Béral et à sa gauche M. de Monzie; venaient ensuite M. et Madame Denugues, M. et Madame Couaillac, M. Gagnayre, Professeur à l'Ecole Colbert, M. Bonnet Directeur de l'*Auvergnat de Paris*, M. Cocula Président del Gorrit del Quercy. Le poète patois Vialettes, dont nous donnons ci-après la poésie qu'il avait composée pour la circonstance, et qu'il a récitée aux applaudissements de toute la salle, avec cette verve dont il a seul le secret.

Au dessert: M. Périer de Férat Président, a exposé le but de la société. M. Béral a bu à l'union de tous les habitants du Lot, et M. de Monzie, dans une de ces brillantes improvisations qui lui sont si familières, et presque sans aucune ironie, a tenu son auditoire pendant 10 minutes sous le charme de sa parole. Les Dames ont eu leur part de félicitations; elles étaient venues nombreuses et toutes ravissantes.

Le bal a été très animé; de superbes bouquets fournis par la maison Bories, notre compatriote, ont été distribués par les Demoiselles Bercegol, Coste, Delon, Lacaze et Soulié accompagnées de galants cavaliers. Un superbe coiffon a terminé le bal.

Le menu en patois avait été artistement dessiné par notre compatriote Despeyroux, ancien élève du Lycée de Cahors, exposant au Salon de l'Ecole Française.

**

Voici la poésie de notre compatriote M. Vialettes.

Couraché mou pays, pren mé plo sus to faoudo Perqué dé té conté aproti lou bésom. Soulé esclatrou nous, fai nostro terro caoudo En mé bien inspire, nous bers ou millour soum. Hirouddellos qu'onas dé l'Uropo en Afrigo Ouzéous bouyotchers qu'onouas lous bés Ignouras lou trocous dé lous pèlitioms, Tchours, Car en conchén dé non, gardas nostros onours. Tchinchins dins lous ers déntendros consoumets, Et dins l'airé obés descoups quonou'énémic, Tout en nous héquetin, dises forso consoumets Et nostro libértat nous enseign' un obric.

N'aoutrés escoumpillats, et l'obésno barbaro Qué tchus un alopen nous sap plo réuni Nous forço dé seriqu, car so qué nous sépara Ly met plo maî dé temps per nous réuni. Nostro flamme ouzéous, és touitchoun courouna-Touchés nostros desirs sou pogals de retour (do, Mes n'aoutrés pouden pas, lou cotéou et l'ouéno Qu'ouittat lou pois plo souben per touitchour. Et qu'on dé nos déris dé lous temps passés, répas-Léguéoné, misson, s'aimo soum dins l'Espaco (so, Qué fo dé l'ou soum Dio, tandis qu'és soum démon.

Mes lous qué sen oici, lou cur plé dé bouant Et dé tout tristomen oloungou lo piéto. Bien onistousoumen ly metten lo piéto. Engobal nous déns on ben bel diré, escouré, Qué tout hommé noscut et qu'oué tché per biou-Obés bel tchomouilla, pioulla, répouina (ré, Sé l'hommé és noscut, diou bioué per montcha.

Sobés qué l'io un prouberbé qué dis Qué digus n'és prouphéto, diou soum pays Mes ly respouden qué s'és troumpat Car on ben prouphétoit Qu'on dé réchabén l'oum dé nos passado Del pays ressembla lo clouéou. En nous bétchen touchés oici, Sen coutens dé l'obé fatch menti.

Baoutrés qu'obés l'amo libé et fiéro Et don lou paouré cado tchour En nous nommen d'une amo' oitéro Coumet qu'obés un cur d'oumour, Mé troubers par nous tchoumé. Qué mé tché de Proulité. Et ol gros coum' ol pitchou S'ouitort, nous demandi perdou. N'ou qué nous dins l'oupléno Et qué souben sé fou biouéno Et qué dans lo mo del pououé. Ly metto dé qué fa sobro.

O lo rage des pououérs oporténi Tchomai l'obouddouonal pas O t'us ai tengut et t'eni Crégni pas res, fionchorai pas. Troubly car sou proulaté. Troubly par nous nécessary Et sou espoué dé surbéni. Mes qu'on dé tchourno dé fénido Qu'ouittat sul comi dé l'obé. Titi' un cop dé lous lobéni. Dempé qué l'ouffrou miséro S'espoué sou t'ou lo terro, Coum' un fumbré lencol, Dempé qu'on bet dins lo corriéro Lo malhourouso classo ouvriéro Qué sou soum foun porto lou dol. Lou riché dins l'oupléno. Dins sou oustal, lou marié et l'or, Dins lou cozal dé l'inditchéno Tout es tristé tchouqu'lo mort. Mes déloissours pas pououé. Qu'on nous oloungou lo monéto Lou soulatéou dé l'oulop En ly donnen lo piéto. Son brutch lo lousoré toumba Car s'és dur dé lo régaoué, és plo dous dé lo dou-

Sou s'ou péqué n'ouou botébat Lou pouéto dé lo Coritai. Mes sé boulé sobé lo rit-hesso Qué poussé d'in mou oustal, Guités: ai lo pas, lo sot-chesso Lo pouéto et lou trabal. Sé d'esclouéras del Génio Berson moum amo d'horoumo Et s'endourousson nous douloors, Zou dibi l'ouo lo noturo, Et qu'on troubat lo mo puro Copéto mo bido des boums. Mes qué siasquo ditche entré nousours Car en parlen como l'ou diou O moum entour n'ou bétion d'aoutrés Qué sou maî o planché qué ion. Mes lou rité és digé d'embecho Qu'on sou qué doné dé lo mo drécho Tchomai lo gautcho zou hépas Et qué zou crido pas pas pel mas.

Couraché Cottéous del Lot Orribas touchés ol golop Groussi la superbo clouéou Qué sé troubo sou r'assemblado. Damos et Damouéllétois Escorribillados et fresquétos Oluquas, olouquas bostros foués.

N'aoutrés s'én qué lou foun, baoutrés sés lous bro-Léou lou biouou ho rououina. Per nous fa déns lo polka Et sobés bien desportinat Fosés plo sououa lou possérat.

VIAIETTES.

Accident

M. Mégès fils, s'est, en coupant du pain, fendu le doigt avec un serpent. Conduit à la pharmacie de la Croix Rouge, M. Garnal a arrêté l'hémorrhagie et lui a donné les premiers soins.

Un facteur devant le Conseil de Discipline

Devant le Conseil de discipline des postes vient de comparaître un facteur parisien, M. F..., originaire du Lot, poursuivi pour destruction de lettres. Le défenseur M. A. de Monzie, a plaidé la nullité du procès-verbal en vertu duquel son client était poursuivi, parce que les témoins entendus à l'enquête n'avaient pas été appelés à signer leurs dépositions.

C'était la première fois que cette question de droit était soulevée devant le conseil.

Celui-ci a fait droit aux conclusions du défenseur et a acquitté le facteur du chef de destruction de lettres; il a retenu par contre la prévention d'impertinence notoire et a infligé simplement au prévenu, dont l'administration réclamait la mise en disponibilité, une suspension jusqu'au 1er juin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 18 mai 1907

Naissance

Clair Georges-Roger, rue Lastié, 24.

Publications de Mariages

Lescale Henri-Jean, terrassier, et Vallet Lucie ouvrière d'imprimerie. Roques Victor, soldat au 7^e de ligne et Jourdes Marie, fille de service.

Mariage

Séguin Léon-Hilaire-Marie s. p. et Coubaynes Marie-Louise s. p.

Décès

Quin Amédée-Joseph, employé 63 ans, rue Labarre 34.

Lescale Marie-Anne, Vve Gaubert, 81 ans, Hospice.

Parriel Jeanne s. p. épouse Lestrade, 53 ans à Lacapelle.

Nozières Jean, maçon 69 ans, Hospice.

PROGRAMME DU 19 MAI 1907

Allégo Militaire	Apté
Entr'acte de la Colombe	Gounod
Charles VI Fantaisie	Halevy
La Vallée d'Ossau Valse	Benoist
Marche Militaire	Schubert

Allées Fénélon, de 8 heures à 9 heures 1/2

A partir du dimanche 19 mai, les concerts militaires sur les Allées Fénélon auront lieu les dimanches et Jeudis de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris, 17 mai, 1 h. 45 s.

La crise viticole

MM. Clemenceau, Guyot-Desaigne ont conféré dans la matinée: M. Clemenceau a reçu ce matin MM. Lafferre et Augé, députés qui sont venus l'entretenir des incidents de Béziers, relatifs à la crise agricole. Ils ont rappelé l'attention du président du conseil sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour rassurer les viticulteurs.

M. Clemenceau a promis de faire tous ses efforts auprès de la commission qui s'occupe de la question des boissons pour obtenir un rapport immédiat sur cette question.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 18 mai, 9 h. 25 m.

Chaloupe coulée à Toulon

Une dépêche de Toulon annonce qu'une torpille mal dirigée et lancée par un sous-marin a coulé la chaloupe de la Commission supérieure de réglage des torpilles. L'équipage a été sauvé.

A la Douma

La Douma a expulsé pour 15 jours les députés réactionnaires Pourischkevitch, Sazonovitch, Vlepkovski qui provoquèrent de violents incidents pendant la discussion sur l'enseignement.

Tatiana Léontieff

Tatiana Léontieff devenue folle a été internée à l'asile d'aliénés de Berne.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

La 1035^e Section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer se réunira le Dimanche 19 Mai courant à la mairie de Lalbenque. Cette réunion sera suivie d'un banquet.

C'est à la suite des démarches que le Comité des Fêtes de Lalbenque a bien voulu faire, que le bureau a fait coïncider son banquet fraternel avec la fête locale.

Nous sommes heureux de remercier le bureau de cette société qui n'a pas hésité un instant pour relever l'éclat de notre fête, à prêter son actif concours.

Accident mortel. — Vendredi soir M. Vincent, charretier rentrait de la foire de Montdourmer, conduisant un cheval attelé à une voiture sur laquelle se trouvaient 3 personnes.

Le cheval s'étant emballé dans la côte de Montdourmer la voiture versa:

Mais voici la dernière en date, le clou, on pourrait dire.

Le 10 mai, dans une petite commune voisine, le boucher vendit un certain nombre de brebis à un homme de environs. Quand l'acquéreur voulut prendre livraison des brebis, il fit remarquer au boucher que l'une d'elles devait être vieille, que sûrement, elle ne devait pas bien manger, car elle était trop maigre.

Surprise du vendeur qui affirme que toutes les brebis mangent bien, et à l'appui de son affirmation, il s'apprête à vouloir montrer la bonne dentition de sa brebis, mais vains efforts, sa bouche se referme et ne veut pas s'ouvrir; le boucher avait cousue depuis trois jours, sous prétexte que cette brebis était trop gourmande et il avait oublié de la découder!

Limogne

Comité républicain radical. — Dimanche, 12 mai, les républicains militants de Jambusse, section de la commune de Saillac, canton de Limogne, se sont réunis pour former un comité républicain radical.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus :

Président, Rames Emile, ancien adjoint au maire; vice-président, Guilhem Hippolyte; secrétaire, Sebail Emile; trésorier, Sebail Jean; assesseurs, Delrieu Louis et Frayssinet Gabriel.

Délégués au comité cantonal, Rames Emile et Guilhem Hippolyte.

Nous sommes certains que le comité quoique de fraîche date, saura faire ses preuves aux prochaines élections et qu'il apportera au candidat républicain radical une belle majorité.

Rappels que dans les luttes antérieures, c'était toujours la section de Jambusse qui apportait la plus grosse part dans le contingent des voix républicaines de la commune de Saillac.

Luzech

Un messie. — Depuis quelques temps une main mystérieuse parvient à notre cité de placards multicolores. Une fête bien-faisante digne s'intéresser à notre triste sort en nous apportant, chaque semaine, à l'occasion du repos hebdomadaire, ses conseils, ses consolations, ses encouragements. Et la bonne fête, qui n'est ni orgueilleuse, ni ambitieuse, agit de façon très discrète, elle choisit toujours les nuits baignées de lune pour accomplir son œuvre si humble et si charitable.

A l'aurore, les yeux encore engourdis de sommeil, les luzechois se groupent pour lire la petite affiche qui se détache, telle une topaze ou une émeraude, tels ces saphirs ou ces brillants rubis, sur les murs blanchis de nos monuments communaux.

Et les rues s'emplissent bientôt de vie, de mouvement et de gaieté! C'est une hilarité générale!

Tout le monde bénit cette fête obligeante, au cœur compatissant, qui fait un instant oublier les tristesses du moment et les luttes terribles de la vie.

Mais hélas! le bonheur n'est pas éternel!

Soudain, notre petite fête, si mignonne, s'est montrée capricieuse et surtout bellueuse. Sans doute, sous l'influence de Puissances occultes, les Esprits mal-faisants se sont emparés de la pauvre fête! Elle n'a plus, aujourd'hui, cette douceur angélique, cette abnégation parfaite, puisées aux leçons maternelles. C'est la colère qui gronde, c'est la poudre qui va parler, c'est l'épée qu'on agouisse, c'est la haine féroce qui domine, c'est le souffle révolutionnaire qui passe!

Luzechois frissonnez! De grandes choses se préparent!

Luzechois soyez fiers! Vous avez un Gorki! vous avez un Gaponne qui vous mènera à la libération définitive!

Les jours de misère et d'oppression vont enfin disparaître à jamais! Un prophète vous l'annonce: le messie est enfin venu!!!

Ecole primaire supérieure de garçons. — Nous relevons les noms des jeunes Georges Cantagrel et Justin Verdil, élèves de l'Ecole primaire supérieure de Luzech, parmi les quatre lauréats de l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur, qui a eu lieu à Cahors, cette semaine.

Deux élèves reçus sur deux présentés est un beau succès qui témoigne du bon travail que font maîtres et élèves.

L'Ecole primaire supérieure de Luzech eut même résultat, il y a un mois, à l'examen des bourses des lycées et collèges.

Saint-Pantaléon

Le rôle des impositions, à l'heure actuelle, n'a pas été publié et bon nombre de contribuables sont à se demander, si pour cette année, ils seront exemptés d'acquiescer leurs impôts.

Leur espoir sera bientôt déçu et nos compatriotes ne perdront rien pour attendre.

Si ce rôle a été retardé, c'est uniquement pour éviter les frais de confection d'un rôle spécial.

Le Sénat ne s'étant pas encore prononcé sur la surtaxe qui nous a été dévolue, faite par nos édiles de prendre nos intérêts, l'Administration des Contributions directes s'est vue dans la nécessité d'ajourner la publication du dit rôle.

Obsèques. — Samedi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Pagès, du Pouljols.

La plus grande partie de la population a tenu à accompagner ce brave homme à sa dernière demeure.

En cette douloureuse circonstance, nous prions M. Ernest Pagès, instituteur à St-Martin-le-Redon et toute son honorable famille d'agréer nos sincères condoléances.

Prayssac

Boire. — Cours des animaux et des denrées: Les bœufs de forts attelage, cours ordinaires; les breaux, de 4 à 500 fr. la paire.

Moutons gras, 80 cent. le kilo; autres moutons ou brebis, de 18 à 35 fr. l'un; porcelets de lait, de 25 à 43 fr. l'un; autres, de 50 à 90 fr. l'un.

Caneçons metis, de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire; communs, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la paire; poules, de 6 à 9 fr.; Poulets, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 la livre; lapins domestiques, 50 cent la livre; œufs, 70 cent la douzaine.

Betteraves, de 15 à 35 cent. le 100; Blé, de 15 à 16 fr. les 4/5; Maïs, de 4 à 5 fr. le 1/5; Pommes de terre, de 6 à 7 fr. les 4/5.

Mauroux

La Défense, organe des sacristies publiés dans son dernier numéro une rosérie de haut goût, relativement aux obscures du regretté M. Jean Loubières, ancien maire de Mauroux.

Sur la demande de sa famille, dit-elle, et notamment de son fils, M. Georges Loubières, employé à la Préfecture du Lot, les obscures ont eu lieu à l'Eglise. Et le pieux journal ajoute que ce fut un bien grand édification de voir le Conseil municipal les fonctionnaires et les écoles laïques faire partie du cortège.

Ainsi, tout est bon aux gens d'église pour assouvir leurs petites rancunes. Tout est bon, même les choses les plus respectables et les parents des morts ne trouvent pas grâce devant leurs ressentiments et leurs haines féroces.

Nous n'avons pas à examiner ici pour quelles raisons le regretté défunt passa par l'église. S'il a plu à quelqu'un de sa famille de le faire ensevelir religieusement, les autres membres de cette même famille ont pu parfaitement déferer à ce désir, parce que chez les laïques la liberté de sentiment, de croyance et de pensée est toujours respectée et que nous n'avons pas l'habitude de traiter ceux qui ne pensent pas de la même manière que nous comme on les traitait du temps de l'Inquisition, par le fer et par le feu.

Si des fonctionnaires, des maîtres et des élèves laïques ont assisté aux obscures, c'est qu'ils ont pensé que ce juste hommage était dû au défunt. Et si tous ces braves gens sont entrés dans l'église, ce n'était pas dans le BUT d'admirer les momeries qui s'y font ni de se convertir, mais par respect et par vénération pour le regretté M. Loubières.

La Commune tout entière assistait d'ailleurs aux obscures. Seuls s'abstinant précisément quelques rats de sacristie, de cette espèce particulière qui ne désarme pas même devant la mort.

A ceux-là, les laïques ont donné une haute leçon de tenue.

Il faut franchir la porte de l'église derrière un cercueil ça ne les a pas rendus cléricaux; mais d'avoir vu la prose venimeuse et jésuitique de la feuille chère aux curés, ça ne peut que les dégouter un peu plus de la caste cléricale dont la charité se traduit par ces explosions de haineuse turfanerie.

Un spectacle

Saint-Céré

Vétérans des armées de terre et de mer. — Les membres de la 330^e section sont convoqués en Assemblée générale le Dimanche 26 mai courant, à 2 heures de l'après midi dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Lecture des rapports administratifs et financiers du Conseil général sur l'exercice 1906. Examens des comptes de gestion du même exercice.

Renouvellement partiel du Conseil d'administration de la section et de la Commission du contrôle.

La présence de tous les camarades est de rigueur, ceux qui sans excuse valable manqueraient à cette réunion seraient passibles d'une amende de vingt-cinq centimes. Article 35 du règlement.

Comice Agricole. — Nous rappelons aux propriétaires, agriculteurs du canton de Saint-Céré et des cantons environnants, que le concours des animaux faits, sous les auspices du Comice agricole de Saint-Céré aura lieu le 26 mai courant, sur la place de la République; les animaux devront être rendus, à huit heures du matin, heure désignée pour le commencement des opérations du Jury.

Depuis quelques années, sous l'habile et intelligente direction de ses administrateurs, le Comice agricole de Saint-Céré se signale d'une façon toute particulière à l'attention de tous les agriculteurs de la région; c'est à leur initiative et à leur esprit de prévoyance que nous devons de voir figurer à ce concours de beaux taureaux, de beaux béliers d'une race différente aux nôtres qui placés dans le pays pour la reproduction des espèces, donneront des produits supérieurs.

Ils sont aidés, soutenus dans leur œuvre de progrès par M. Murat, Maire de Saint-Céré, et Conseiller général du Canton qui fait tout le possible, pour obtenir des pouvoirs publics les subventions qui encouragent, stimulent le zèle des éleveurs en faisant perdre peu à peu la routine des temps passés.

Agriculteurs, venez en grand nombre, amenez les plus beaux produits de vos étables à ce concours, que vous offre le comice, venez prendre les récompenses que vous mériterez; à défaut de récompenses, vous y trouverez toujours un enseignement, une leçon de choses vives.

Votre présence donnera satisfaction, sera une preuve de sympathie à l'égard de ceux qui se dévouent avec un zèle des plus louables, pour votre prospérité.

A. L.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Le Bureau du Comice agricole de Saint-Céré rappelle à MM. les propriétaires qu'il vient de faire l'acquisition de cinq taureaux étalons, deux Durhams, trois Limousins et de trois béliers Soudhown qui seront vendus le jour du concours, 26 mai courant à 2 heures du soir. (Le cahier des charges est déposé à la mairie où on peut en prendre connaissance.)

Les taureaux Limousins seront exposés sur le champ de foire le mercredi 22 courant. Tous ces étalons sont issus de parents primés dans les grands concours de Paris ou de Limoges.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vétérans des armées de terre et de mer. — Le bureau de la 183^e section de Gourdon a l'honneur de convoquer ses adhérents à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le dimanche 26 mai prochain, à deux heures à la mairie.

Ordre du jour : Lecture des rapports annuels du Conseil général et de la 183^e section; élections de membres du conseil d'administration et de la commission du contrôle; examen des questions diverses, notamment celle du recrutement et des pensions de retraite; fixation de la date du banquet annuel à l'occasion de la fête du drapeau.

Souillac

Accident. — M. Souzenoux, maréchal ferrant, tandis qu'il donnait ses soins à un cheval, a reçu de ce dernier un violent coup de pied qui lui a brisé brisé l'os frontal.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour demain dimanche à trois heures de l'après-midi.

L'eau potable. — Notre municipalité vient de commander les tuyaux nécessaires pour l'adduction de l'eau potable à Souillac.

Saint-Sauzy

Fêtes locale. — C'est samedi, dimanche et lundi qu'aura lieu notre fête. En voici le programme : Samedi soir, plantation d'un joli mai sur la place publique.

Dimanche matin, réveil en musique. — A une heure, course en sac. — A deux heures, courses aux grenouilles. — A trois heures, jeu du baquet. — A quatre heures, bal sur la place. — A cinq heures, départ du ballon. — A neuf heures, bal public. — A dix heures, beau feu d'artifice.

Chemin de fer d'Orléans

Facilités accordées aux ouvriers et ouvrières, occupés aux travaux de la cueillette des fraises dans la région de Calvignac et de Saint-Martin-Labouval (Lot) pour aller passer le dimanche dans leurs familles.

En vue de faciliter les voyages aux ouvriers et ouvrières occupés à la cueillette des fraises qui, pour aller passer les dimanches et jours de fête dans leurs familles, désirent se rendre de Calvignac ou de Saint-Martin-Labouval aux stations situées entre Capdenac inclus et Cahors inclus, il sera accordé cette année à ces ouvriers et ouvrières, pendant la période du 16 Avril au 15 Juillet, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e classe.

Pour bénéficier de cette réduction, les intéressés devront être porteurs d'un certificat délivré par le patron qui les emploie, muni de leur signature, visé par le maire et constatant leur qualité d'ouvriers journaliers employés à son service. Ils paieront place entière à l'aller, mais au retour, ce certificat timbré par la gare de départ leur servira de billet pour effectuer gratuitement leur voyage.

Ils devront, en outre, pour chaque déplacement, et au départ d'un même point, être au nombre de cinq personnes au moins et voyager ensemble à l'aller et au retour dans des trains désignés par la Compagnie.

A l'aller, le voyage aura lieu la veille au soir ou le matin des dimanches et jours de fête; au retour, le soir ou le lendemain matin des mêmes jours (pour la Pentecôte, le lundi soir ou le mardi matin).

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Poul-à-Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sans condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Bulletin Financier

Paris, 17 mai.

La physionomie du marché reste sans modification. C'est toujours la même inactivité, la lourdeur est générale.

La Rente française très offerte recule à 94,87.

Les fonds russes s'inscrivent : le 5 0/0 nouveau à 87,60; le 3 0/0 1891 à 61,85, le 1896 à 60,75 et le Consolidé à 75,85.

Les autres Fonds d'Etats étrangers sont plutôt faibles : l'Étrangère à 93,47; l'Italien à 102,50 et le Turc à 93,75.

Parmi les Etablissements de crédit : la Banque de Paris est à 1502; le Comptoir d'Escompte à 683 et le Crédit Lyonnais à 1163.

Les Chemins français demeurent calmes; le Lyon se négocie à 1320; le Nord à 1772 et l'Orléans à 1335.

Les obligations 5 0/0 hypothécaires du chemin de fer de Goyaz jouissant d'une garantie kilométrique or de la part du gouvernement du Brésil clôturent à 447. L'intérêt annuel de 25 fr. est payable en deux fois, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre.

Les automobiles Eclair se traitent à 125 fr.

L'action Cuivre et Pyrites est à 235 francs.

La Capillitis est ferme à 74 fr.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

MAUNAL

Anti-Cryptogamique

Traitement préventif et curatif de l'Oidium et de toutes les maladies parasitaires de la feuille et du raisin

PRÉPARÉ PAR

M. G. DU VERDIER

Pharmacien à Prayssac (Lot)

Inventeur du MAUNAL

Se vend en flacon de 1 litre

au prix de 2 francs

Envoi du prospectus sur demande

Hôtel-Restaurant CROS, Rue St-Pierre

ABADIE, Successeur

Chef de cuisine

Préviens les habitants de Cahors que la Maison — remise à neuf — fera dîners et banquets de noces à des prix modérés. (On porte en ville).

Genre DUVAL

Gras-double à la mode de Caen tous les Dimanches.

A CÉDER

Pour cause de départ

Salon de Coiffure et Atelier Tailleur

BONNE CLIENTÈLE

Pour renseignements s'adresser à M. Julien PRADELLE (Rocamadour).

FONDS DE MERCERIE

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

S'adresser à M^{me} MAZARD,

4, Rue de la Liberté

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers points. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

RICQLÈS

Dissipe les MALAISES causées par le CHALEUR

Calme la Soif ASSAINIT L'EAU

DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

16^e ANNÉE Bouillie "G. MARQUÉS" 16^e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

MM.	MM.	MM.
Cahors, E. Dézes, nég ^r rue G. Larroumet.	Gramat, J. Darnis, négociant.	Puy-l'Évêque, F. Leygue, négociant
Gourdon, V. Isidore, nég ^r av. Cavaignac.	Cazals, Crouzat fils, négociant.	Castelnau-Montratier, Buznac, n ^o .
Albas, Cassan, négociant-épiciers.	Lacapelle-Marival, E. Guire, nég ^r .	Fuybrun, E. Laussac, négociant.
Figeac, Hébrard et Aibe, négociants.	Condat, Gonygou, négociant.	Lalbenque, P. Ausset, négociant.
Souillac, Maison Viot, Arestant, suc ^r .	Bretonoux, Bombézy J ^o , négociant.	Bélave, V. Lacombe, négociante.
Martel, Linol, négociant.	St-Germain du Bel Air, Miquel, nég ^r .	Luzech, E. Lagan, négociant.
Cajarc, Bonnet fils.	Lascabanes, Castes, négociant.	Salviac, Delmon, négociant.
Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég ^r .	Anglars (castellane), Bouyssou.	Lasbouygue, Cayla, négociant.
Limogne, Garrigues, négociant.	Castus, Laga-pie, père et fils.	Gagnac, V ^o Beaumont, négociante.
St-Céré, Pelerin, négociant.	Latour, Alfred Maurel.	Vayrac, A. Sennat, ferblantier.

Chronique agricole

LES FOURRAGES D'ÉTÉ

Dans un article publié récemment, M. Donon, professeur département d'agriculture, constate que les agriculteurs augmentent de plus en plus leur cheptel-bétail. Ils ont raison étant donné l'accroissement continu de la consommation de la viande, qui entraîne, par voie de conséquence, l'élévation des prix de vente des animaux de boucherie.

Mais pour produire beaucoup en zootechnie, il est nécessaire de disposer d'un important stock de matières fourragères. Un peu partout, à cette intention, on a augmenté les surfaces consacrées aux prairies naturelles, artificielles, et aux plantes fourragères : betteraves, pommes de terre, topinambours, etc.

L'utilisation raisonnée et de mieux en mieux comprise des engrais chimiques a d'ailleurs permis une augmentation considérable des rendements.

Malgré cela, très souvent les agriculteurs manquent des matériaux alimentaires pour la consommation estivale et souvent ceux qui disposent d'assez de fourrages pour un cheptel donné, pourraient aisément augmenter l'importance de ce dernier soit en faisant un peu plus de plantes fourragères d'été, soit en réservant à leurs semis quelques distributions d'engrais à action rapide.

Parmi les plantes pouvant fournir des fourrages d'été, il cite le lentillon, la gesse cultivée, les féveroles, les vesces de printemps pouvant semer jusqu'en juin et encore dès les premières pluies de l'automne, les pois de printemps, qu'on peut semer aussi aux mêmes époques.

Pour activer la végétation de ces diverses plantes de la famille des légumineuses, le savant professeur, recommande en première ligne le superphosphate à la dose de 300 à 500 kilogrammes par hectare. Si les terres ne sont pas riches en potasse, il propose d'employer 100 à 150 kilogr. de chlorure de potassium à l'hectare.

Les vesces, les féveroles, les pois, sont particulièrement sensibles à l'action du superphosphate. Des expériences de M. Dugast, directeur de la station agronomique d'Alger, montrent à l'évidence l'influence de l'acide phosphorique soluble. M. Dugast a prouvé que le superphosphate assurait la multiplication des jeunes tiges de vesces pour fourrages ; les récoltes obtenues étaient beaucoup plus fournies ; la quantité de matière verte est augmentée de plus d'un tiers.

M. le professeur Donon recommande encore les semis de moutarde blanche ; elle prospère sur toutes les terres et arrive, même dans des situations très ingrates, à donner de beaux rendements en matière verte. Elle croît très vite et elle peut se semer du mois d'avril au mois de septembre. La navette d'été (semis de mai à fin juillet) rend des services en cas de pénurie de fourrages. Le sarrasin est une plante très précieuse donnant un abondant fourrage d'été. Les trois

plantes énumérées ci-dessus réclament une petite fumure d'engrais azotés (sulfate d'ammoniaque et nitrate de soude) mais elles sont surtout sensibles à l'action du superphosphate.

Pour le sarrasin, les nombreux essais qui ont été exécutés un peu partout en France, ont démontré que les agriculteurs avaient intérêt à appliquer au sol destiné à cette culture des engrais phosphatés et des engrais potassiques ; on peut doubler les rendements avec la formule suivante : 300 kilogr. de superphosphate minéral, 100 kilogr. de nitrate de soude, et 80 kilogr. de sulfate et chlorure de potassium mélangés.

Mentionnons aussi les maïs pour fourrages que l'on sème de mai à fin juillet en très bon sol fertile et assez profond.

En dehors d'une abondante fumure au fumier de ferme on complète la fertilisation en employant, par hectare : 500 kilogr. de superphosphate, 100 kilogr. de sulfate d'ammoniaque et 100 à 150 kilogr. de nitrate de soude. Dans les bonnes terres, on peut récolter jusqu'à 100.000 kilogr. de fourrage vert par hectare.

En s'inspirant de ces recommandations, en utilisant judicieusement les engrais chimiques, et tout particulièrement le superphosphate, seul engrais phosphaté qu'on puisse employer utilement à la fin du printemps et en été, il n'y a plus de disette de fourrage à redouter.

JOLI MOIS DE MAI...

Les agriculteurs commencent à s'inquiéter de la persistance du mauvais temps. Le « joli mois de mai » chanté dans les vieilles romances ne s'annonce pas joli cette année. Le soleil nous boude et la pluie — quelle pluie, grand dieu ! — nous arrose sans discontinuer. Les Parisiens eux aussi maugréent, car il n'est pas agréable de patauger dans la boue, tandis que le vent, soufflant en rafales retourne les parapluies et envoie rouler les chapeaux dans les flaques d'eau. On réclame donc le soleil ; les maraichers de la banlieue parisienne voient avec désespoir leurs semis pourrir dans l'eau que la terre n'absorbe plus. Les légumes verts se flétrissent, les arbres en fleurs subissent de grands dommages.

Et ce n'est pas seulement à Paris que l'on peut voir de cet agréable printemps qui, pourtant, avait si bien débuté. La province n'est pas mieux partagée.

On signale en effet, dans le Rhône et dans toute la région avoisinante, des chutes de neige et de grêle, accompagnées d'un sensible refroidissement de la température. En certains endroits, le thermomètre est descendu à 4° au-dessous de zéro. Les récoltes sont très compromises.

Une dépêche de Privas dit que par suite de l'abaissement subit de la tem-

pérature, il a gelé fortement dans tout le département. Les nouvelles qui parviennent de divers points annoncent que les vignes et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert ainsi que les récoltes. Un ouragan d'une violence extrême souffle depuis deux jours sur la région de Châlons-sur-Marne, sac caguant les jardins, causant des dégâts très importants dans les campagnes.

La neige est tombée abondamment à Saint-Laurent-les-Bains, à Borne et à La Bastide. De violentes bourrasques et la gelée blanche ont détruit les jeunes pousses dans le canton de Vallon. Enfin à Langres, la tempête souffle et la Marne a débordé.

Cependant on fait espérer de meilleurs jours dans l'île de France et dans le Centre, alors que l'on annonce de nouvelles pluies dans la région du Nord.

Bibliographie

Tout à fait sensationnel, le numéro de la célèbre revue populaire *Mon Dimanche* mis en vente aujourd'hui ! Il s'ouvre par un très émouvant article ; **De faibles femmes contre cent mille cosaques** ; puis viennent d'amusantes fantaisies ; **Les Reines qui tiennent boutique** ; **Le bon serviteur** ; **L'homme qui marche sur l'eau** ; **Les Assurances extravagantes** ; **Bien des agences**, délicieuse nouvelle de Leon de Tinsau ; une foule de renseignements **Pratiques** ; **Ce que dit le docteur** ; **Le Carnet et le courrier de Mme Elise** ; une page pleine de jeux et de belles histoires **pour les enfants**, un grand concours avec de multiples prix. *Mon Dimanche* est mis en vente partout chaque vendredi au prix de 10 centimes. Demandez en des numéros spécimens à l'Administration, 4 rue de la Vrillière, Paris 1^{er}.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 3 centimes le volume

« Croisilles » d'ALFRED DE MUSSET, paraît aujourd'hui dans les Editions Parisiennes. Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'on rencontre dans les autres volumes du Maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1773, du 18 mai 1907.

Un moteur à deux temps minuscule, par René Champly. — L'étude des fil-généralistes, par Ch. B. Guillaume. — Le ballon dirigeable, « La Ville de Paris », par Lucien Fournier. — Un procédé photographique de reproduction de la voix, par A. Trollet. — Résultats scientifiques

de l'expédition Charcot, par Lucien Rudaux. — Le mécanisme de la visée et le viseur Grubb, par Eugène Lemaire. — Académie des sciences : séance du 13 mai 1907, par Ch. de Villedeuil. — L'amputation et la greffe trans-atlantique, par Will Darville.

Toutes les « actualités » de la semaine, sans exception, se trouvent condensées et présentées d'une façon fort séduisante au public dans le numéro des *Annales*. M. Alfred Capus, le célèbre auteur dramatique, y publie la « Comédie des interpellations », dialogue d'a-propos ; M. Gohard, de l'Académie française, y parle admirablement des chiens, à l'occasion de l'exposition canine de M. Adolphe Brisson y trace un portrait saisissant de J.-K. Hoyer-mas... Lire également : les *Forces Inconnues*, de Camille Flammarion ; la *Revue des livres Nouveaux*, de Jules Bois ; la *Vie Féminine*, d'Yvonne Sarcely ; d'exquises poésies de Jean Richepin et de la comtesse Mathieu de Noailles. Musique, belles gravures d'art (l'exposition des vieux portraits de la Bibliothèque Nationale).

Enfin, dans un supplément théâtral, joint au numéro, une pièce inédite : *Les Goujons*, de M. Banière, le grand succès de rire de l'Odéon.

En vente partout. Le numéro 25 centimes.

L'événement littéraire de la semaine écoulée, ce fut l'admirable conférence faite, à l'Université des *Annales*, par M. Emile Ollivier de l'Académie française, sur Lamartine... On trouvera ce superbe morceau d'éloquence dans le *Journal de l'Université* de cette semaine, avec un ensemble d'études, d'articles, de documents inédits, de gravures, qui font de ce numéro « lamartinière » un véritable petit chef-d'œuvre.

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 19 mai 1907.

Sommaire : Jean Aicard : Benjamin. — Odysse Barot : Petite maman — Capitaine Daurit : L'invasion japonaise. — Paul Faval. — Le Serment de Lagardère — Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 16 et 23 Mai 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3^e classe seront mis en marche les 16 et 23 Mai prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz. Le retour individuel des voyageurs

ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

Prix des places (Aller et retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Marcillac (inclus). 36 f. Decazeville et gares comprises entre St-Christophe (Aveyron) (inclus) et Capdenac (inclus). 35 Assier, Gramat et gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viascamp (inclus). 32 Brive Uzerche..... 29 50

La délivrance des billets commencera aux gares de départ 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilog. de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches spéciales.

Cabinet d'affaires

avec *Journal d'Annonces* judiciaires et commerciales, en pleine prospérité, situé dans une ville très agréable — Préfecture — à céder de suite pour se retirer des affaires et cause de santé. Ecrire : A. J. agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Batteuses MAYFARTH

à BRAS, à MANÈGE, à MOTEUR

Munies des Coussiets à Rouleaux à Anneau-Graisseur

Douceur de roulement incomparable. — Grands rendements. Battage irréprochable. — Nombreuses références.

Près de 100.000 batteuses MAYFARTH, fonctionnent partout dans le monde.

MACHINES AGRICOLES Faucheuses et Lieuses

DE TOUS GENRES NOXON

(Demander le Catalogue)

Ph. MAYFARTH & C^{ie} Hache-Paille, Concasseurs, etc. Paris, 6, rue Riquet On demande des Agents

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1904 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900

NEURALGIES

Migraines, Névralgies et toutes les affections nerveuses. Guérison certaine par les PILULES PROLIER.

ANTINEURALGIEUX de Dr PROLIER

Prix : 3 fr. La Boîte, toutes Pharmacies.

Dépôt : Schmitt, ph^{ie}, 76, rue La Boétie, Paris

ET TOUTES PHARMACIES, FRANCE ET ÉTRANGER.

ASTHME CATARRHE OPPRESSION

GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR

50 ans de succès. — Boîte : 3 fr. franco.

Ph^{ie} ROBIQUET, membre de l'Acad. de Médecine

23, rue de la Monnaie, PARIS

DANS TOUTES LES PHARMACIES, FRANCE-ÉTRANGER.

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700		
DIRRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.				
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9s.	8 47	10 56s.	8 47	10 56s.	TOULOUSE d.	1 40s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 16m.	5 45m.	CAHORS. — dép.	6 50s.	7 28s.	12 53s.	6 52s.	7 7s.	7 7s.	7 7s.	7 7s.	7 7s.	7 7s.	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	8 56s.	11 9	MONTAUBAN d.	1 40s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 16m.	5 45m.	PARIS (Orsay) — dép.	7 50s.	8 28s.	13 53s.	7 52s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.		
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26m.	12 54m.	2 53	8 58	2 53	8 58	Cahors... arr.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 48	1 24	12 42	9 12	LIBOS... dép.	7 50s.	8 28s.	13 53s.	7 52s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.	8 20s.		
LIMOGES (départ.)	3 19	4 35	1	2 59s.	9 29	2 59s.	9 29	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	
BRIVE... (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34s.	12 23	4 34s.	12 23	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	
BRIVE... (départ.)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	4 50	1 12	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	7 53	7 53	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	8 13	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
SOULLAC (départ.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28	8 28	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
CAZOULES... (arr.)	7 53	—	—	2 18	8 37	8 37	8 37	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53	8 53	8 53	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5	9 5	9 5	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17	9 17	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27	9 27	9 27	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39	9 39	9 39	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 51	9 51	9 51	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2	10 2	10 2	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.
Espérol	9 22	—	—	3 47	10 12	10 12	10 12	CAHORS... arr.	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	12 42	9 12	9 29	LIBOS... arr.	8 20s.	8 58s.	14 23s.	8 22s.	8 50s.	8 50s.	8 50s.</				